

## **Note de méthodologie : Taux d'insertion des diplômés de l'université**

---

Les résultats présentés sont basés sur les données collectées dans le cadre de la quatrième opération nationale de collecte de données sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master. Cette enquête a été menée en décembre 2012, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, auprès de 47 500 diplômés de Master de la session 2010.

Le taux d'insertion est défini comme étant le pourcentage de diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail. Il est calculé sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme en 2010. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent 39 % de l'ensemble des diplômés de Master.

L'information collectée sur le salaire porte sur le salaire mensuel net, primes comprises. Les salaires affichés correspondent aux valeurs médianes sur les emplois à temps plein. A partir de ces valeurs, on estime un salaire brut annuel, sur la base d'un taux forfaitaire de passage du net au brut de 1,3 (donnée moyenne constatée sur les salaires du secteur privé).

L'enquête a été menée par les universités dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. La coordination d'ensemble et l'exploitation de l'enquête sont prises en charge par le MESR.

Le taux de réponses exploitables sur l'ensemble des universités est de 70 % mais ce taux varie sensiblement d'une université à l'autre (de 93 % à 9 %). Le taux de réponse et les effectifs de répondants jouant sur la qualité des données, il a été décidé de ne pas diffuser les résultats des universités ayant des effectifs de répondants trop faibles (moins de 30) ou un taux de réponse inférieur à 30 % et de signaler par la mention « résultats fragiles » celles dont le taux de réponse est inférieur à 50 %.

## Définition des domaines et des disciplines de formation :

domaine	colonnes détail	secteur disciplinaire
Formations juridiques, économiques et de gestion	droit	SCIENCES JURIDIQUES
	éco.	SCIENCES ECONOMIQUES
	gestion	SCIENCES DE GESTION
	autre DEG	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (A.E.S.) PLURI DROIT - SCIENCES POLITIQUES PLURI SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION SCIENCES POLITIQUES
Lettres Langues Arts		ARTS CULTURES ET LANGUES REGIONALES FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE PLURI LANGUES PLURI LETTRES - LANGUES - SC HUMAINES PLURI LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE - ARTS SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
Sciences humaines et sociales	hist. géo.	GEOGRAPHIE HISTOIRE
	psychologie	PSYCHOLOGIE
	Info. com.	SCIENCES DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION
	autre SHS	AMENAGEMENT ARCHEOLOGIE, ETHNOLOGIE, PREHISTOIRE PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES SCIENCES DE L'EDUCATION SCIENCES RELIGIEUSES SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
Sciences, Technologies et formations de la Santé	sciences de la vie et de la terre	PLURI SC DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS SCIENCES DE LA VIE SCIENCES DE L'UNIVERS
	sciences fondamentales	CHIMIE MATHEMATIQUES MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (M.A.S.S.) PHYSIQUE PHYSIQUE ET CHIMIE
	sciences de l'ingénieur	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE GENIE CIVIL GENIE DES PROCEDES MECANIQUE, GENIE MECANIQUE SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
	informatique	INFORMATIQUE
	autre STS	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR MATHEMATIQUE ET INFORMATIQUE MEDECINE PHARMACIE PLURI SCIENCES PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS S.T.A.P.S.